

CCAS de Cordieux
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

CCAS DE CORDIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-004-12-001
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 5 avril

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'administration de la section de Cordieux du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck GENILLON, Président.

PRÉSENTS : Franck GENILLON – Laurence RAVEROT- Denise SANGUINETTI – Laurent BRELOT – Virginie BECQUET

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Roger BILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

PRÉSENTS : 5

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

ABSENTS EXCUSÉS : 1

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 5

Pouvoirs : 1

Objet : SIGNATURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2024

Rapporteur : Franck GENILLON

Les membres de la section de Cordieux sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024, validé par Monsieur le Président.

Le Président et le secrétaire sont également invités à signer ledit procès-verbal afin qu'il puisse être inséré au registre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents à la séance du 18 mars 2024 :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Laurence RAVEROT

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Président
Franck GENILLON



CCAS DE CORDIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-004-12-002
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 5 avril

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'administration de la section de Cordieux du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck GENILLON, Président.

PRÉSENTS : Franck GENILLON – Laurence RAVEROT- Denise SANGUINETTI – Laurent BRELOT – Virginie BECQUET

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Roger BILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

PRÉSENTS : 5

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

ABSENTS EXCUSÉS : 1

Nombre de conseillers en exercice : 7
Nombre de conseillers présents : 5
Pouvoirs : 1

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – SECTION DE CORDIEUX

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant le tableau suivant reprenant le compte de gestion :

	Fonctionnement
Recettes	1000.00 €
Dépenses	1 059.60 €
Solde (R-D)	59.60 €
Excédent antérieur reporté	3 248.97 €
Déficit antérieur reporté	
Solde d'exécution	3 189.37 €
Restes à réaliser de l'exercice	0.00 €
Résultat net de clôture	3 189.37 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Laurence RAVEROT



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Président
Franck GENILLON



CCAS DE CORDIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-004-12-003
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 5 avril

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'administration de la section de Cordieux du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck GENILLON, Président.

PRÉSENTS : Franck GENILLON – Laurence RAVEROT- Denise SANGUINETTI – Laurent BRELOT – Virginie BECQUET

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Roger BILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

PRÉSENTS : 5

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

ABSENTS EXCUSÉS : 1

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 5

Pouvoirs : 1

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – SECTION DE CORDIEUX

Sous la présidence de Monsieur Franck GENILLON, le Conseil d'Administration donne acte de la présentation du compte administratif du CCAS de CORDIEUX et constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il arrête les résultats définitifs.

Le résultat de l'exécution du budget 2023 se présente ainsi :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 248.97 €
Opérations de l'exercice	1 059.60 €	1 000.00 €
TOTAUX	1 059.60 €	1 000.00 €
Résultats de clôture	59.60 €	4 248.97 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	1 059.60 €	4 248.97 €
Résultats définitifs		3 189.37 €

Monsieur le Président ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du CCAS de CORDIEUX.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Laurence RAVEROT



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Président
Franck GENILLON



CCAS DE CORDIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-004-12-004

Séance du vendredi 12 avril 2024

Date de convocation : vendredi 5 avril

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'administration de la section de Cordieux du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck GENILLON, Président.

PRÉSENTS : Franck GENILLON – Laurence RAVEROT- Denise SANGUINETTI – Laurent BRELOT – Virginie BECQUET

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Roger BILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

PRÉSENTS : 5

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

ABSENTS EXCUSÉS : 1

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 5

Pouvoirs : 1

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – SECTION DE CORDIEUX

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le tableau des résultats de l'exercice 2023 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	3 189.37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	SANS OBJET
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	SANS OBJET
Besoin de financement de la section d'investissement	SANS OBJET
Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	SANS OBJET
Solde du résultat de fonctionnement	3 189.37 €

Il est proposé d'affecter un report en recettes de fonctionnement au compte R002 d'un montant de 3 189.37 Euros.

Ce montant sera inscrit dans le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 telle qu'indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Laurence RAVEROT



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Président
Franck GENILLON



CCAS DE CORDIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-004-12-005
Séance du vendredi 12 avril 2024
Date de convocation : vendredi 5 avril

L'an deux mil-vingt-quatre, le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'administration de la section de Cordieux du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck GENILLON, Président.

PRÉSENTS : Franck GENILLON – Laurence RAVEROT- Denise SANGUINETTI – Laurent BRELOT – Virginie BECQUET

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Madame Odette POINT donne procuration à Madame RAVEROT

ABSENTS EXCUSÉS : Roger BILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

PRÉSENTS : 5

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

ABSENTS EXCUSÉS : 1

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 5

Pouvoirs : 1

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA SECTION DE CORDIEUX - ADOPTION

Monsieur le Président présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2024 du CCAS de Cordieux.

Le conseil d'administration examine le projet de budget dont les totaux s'élevèrent à :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article M57	Libellé	BP 2024
011	60623	Alimentation	2 689,37
	6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00
		Sous-total chap 011	4 189,37
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 189,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2024
002	Résultat d'exploitation reporté	3 189,37
74	Participations des Communes membres du GFP	1 000,00
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 189,37

Monsieur le Président invite le conseil à délibérer et à adopter le budget primitif 2024 comme indiqué ci-dessus.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif 2024.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance
Laurence RAVEROT



Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Président
Franck GENILLON



